



Rodez, le jeudi 6 juillet 2017

SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05/65/78/43/11  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

à Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Education Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Procédure de retour aux 4 jours**

Monsieur le Directeur Académique,

Dans un courrier en date du 29 juin 2017, nous vous faisons part de nos inquiétudes quant à la complexité de la procédure demandée aux écoles pour un éventuel retour à 4 jours. Depuis, vous avez simplifié cette procédure et raccourci le délai de réponse : nous vous en remercions.

Cependant, une des conditions que vous imposez pour cette demande nous interroge : il s'agit, pour les écoles bénéficiant de transports scolaires, de la nécessité d'assurer ce transport y compris pour les élèves qui fréquentent les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Cette contrainte met en difficulté les conseils d'écoles dans la mesure où, bien souvent, la pause méridienne ne pouvant être en deçà d'une heure trente, les APC ne peuvent être placées qu'en fin de journée, après la classe. Evidemment, aucun transport scolaire supplémentaire ne peut être organisé pour quelques éventuels élèves qui fréquenteraient les APC. De fait, il s'agit d'un problème insoluble pour les municipalités et les conseils d'école qui se verraient ainsi immanquablement écartés de la possibilité d'un retour à 4 jours...

Cette contrainte oppose écoles des villes et écoles des campagnes, ces dernières étant plus concernées par le transport scolaire : elle va générer mécaniquement une inégalité territoriale face aux demandes de dérogation.

De plus, nous nous étonnons que par le passé, lorsqu'il s'est agi de mettre en place l'aide personnalisée ou par la suite les APC (souvent en fin de journée), dans notre département, à aucun moment, personne ne s'est inquiété pour les enfants qui utilisaient le ramassage scolaire. Il s'agit donc d'une nouvelle préoccupation, certes louable, mais très pénalisante pour l'élaboration des projets d'organisation de la semaine scolaire.

Nous espérons à nouveau que cette condition n'ait pas été prévue dans le but d'écartier un grand nombre de demandes.

Nous vous demandons donc à nouveau Monsieur le Directeur Académique d'intervenir pour soustraire cette contrainte à la procédure de demande de dérogation afin d'en faciliter l'accès à toutes les écoles qui le souhaitent.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,  
La secrétaire départementale,  
Valérie Tavernier.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie Tavernier", written over a light blue horizontal line.